

**VILLE DE TOURBES**  
**PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 2 FÉVRIER 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, le MARDI 2 FÉVRIER 2016 à 20h30 sous la Présidence de Mr le Maire.

Présents : 13 membres

Mr Christian JANTEL Maire

Mme Mélanie MUR 1<sup>er</sup> Adjoint

Mr Michel VINCENT 2<sup>ème</sup> Adjoint

Mme Cristelle MORENO 3<sup>ème</sup> Adjoint

Mmes Carole BONNET, Angélique GAURET, Marie-Carmen LOUSTALET, Alix PICHON-MATHIEU

Mrs Richard BORON, Jean-Luc GUIRAUDOU, Didier LOUSTALET, Luc MARCO, Lionel PUCHE,

Absents excusés : 6 membres (dont 3 pouvoirs)

Mr Frédéric SERVELLERA 4<sup>ème</sup> Adjoint donne pouvoir à Mr Jean-Luc GUIRAUDOU

Mme Liliane DAMIENS donne pouvoir à Mr Christian JANTEL

Mr Christian LOPEZ donne pouvoir à Mr Michel VINCENT

Mme Sylvie MEUNIER

Mr Guillaume ROUSSILLON

Mme Christine RENAUDEAU

Secrétaire de la séance et rédacteur du Procès Verbal : Michel VINCENT

**ORDRE DU JOUR**

En préalable à l'ordre du jour Mr Luc MARCO nous fait part de son mécontentement car n'ayant pas internet il ne reçoit ni convocation à participer aux réunions du Conseil Municipal ni le PV de ces réunions. Mr le Maire lui répond que dorénavant les convocations et les PV seront distribués dans les boîtes aux lettres de tous les membres du Conseil.

Avant de passer aux 2 points de l'ordre du jour Mr le Maire nous fait un point sur les travaux en cours, à savoir :

---Route d'Alignan du Vent : les travaux sont en phase avec le planning et devraient être totalement terminés pour la fin avril car l'enrobé ne pourra être posé que lorsque le syndicat des eaux aura posé la nouvelle canalisation d'eau du chemin de la Bade au chemin de Pérussas.

---Rue de l'Égalité (voie verte) : les travaux sont en phase avec le planning et devraient être totalement terminés pour la fin de la semaine N°7. Il est bon de rappeler que dorénavant cette route sera en sens unique du Cimetière à l'Église.

---Giratoire Bellevalia : les travaux sont bien avancés car il ne reste que l'aménagement de la partie centrale. Tout devrait être terminé pour la mi-mars. Mme Carole BONNET demande s'il y aura un abri bus : Mr le Maire répond que non car cet arrêt de bus ne sera utilisé que par les élèves de la nouvelle école lors de sorties exceptionnelles.

---Place des 3 Porches : Quelques « découvertes » ont pénalisé le chantier et la fin des travaux est prévue pour la fin du mois d'avril.

## 1) Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 14 décembre 2015

Mr Lionel PUCHE fait remarquer une petite erreur dans sa question figurant à la fin du paragraphe E, il faut lire : « si les baux ne sont pas signés, les travaux peuvent-ils commencer comme prévu le 4 janvier 2016 ? »

Vote : 14 Pour (y compris les 3 pouvoirs)

2 Abstentions : Carole BONNET et Angélique GAURET

## 2) Délibérations :

### -----A) Emprunt Assainissement (raccordement des eaux usées à la station d'épuration de Pézenas)

Dossier initial de demande de subvention

Montant / HT : **1 015 000 €**

Subvention CD34 : 304 500 €

Agence de l'Eau : 290 850 €

Montant total Subvention : **595 350 €**

Montant de travaux exécutés depuis 2013 : 44 096 €/HT

Montant de subvention encaissé depuis 2013 : 14 294 €

Suite à l'appel d'offres le montant officiel des travaux est de : 841 255 €/HT

Montant de maîtrise d'œuvre encore due : 13 067 €/HT

Ainsi en terme de dépenses globales le total attendu est de :

841 255 €/HT (travaux) + 44 096 €/HT (travaux avec honoraires+MO) + 13 067 €/HT (maîtrise d'œuvre restante) = **898 418 €/HT**

Bilan entre estimation et dépenses réelles :

1 015 000 €/HT – 898 418 €/HT = **116 582 €/HT**

**Soit 11,5 % de dépenses en moins.**

En application de cette différence qui s'appliquera aussi sur le montant de la subvention (règle de proportionnalité), celle-ci risque d'être ramenée à hauteur de :

595 350 € - 11,5% = **526 885 €**

**Soit – 68 465 €** que prévu.

## CALCUL DU BESOIN DE FINANCEMENT

Ainsi la différence entre le montant global HT des travaux et le montant attendu de la subvention sera de :

898 418 € - 526 885 € = **371 533 €/HT**

Les recettes sûres d'investissement (hors subventions) sont de l'ordre de (voir budget 2015):

103 621€ (excédent de clôture) + 41 411€ (amortissement) + 8 400€ (excédent de fonctionnement de l'année antérieure) = **153 432 €**.

Les dépenses d'investissement (hors travaux) engagées en 2015 sont de l'ordre de :

14 844 € + 8607€ = **23 451 €**

**Donc le besoin de financement s'établit comme suit :**

371 533 € - 153 432 € = **218 101 € HT**

Il est à noter que le prélèvement 2015 (13 360 €) n'a pas été pris en compte dans les recettes sûres car on ne pourra le comptabiliser que lorsque le compte administratif sera validé.

## CONCLUSION

Il apparaît donc un besoin de financement à la hauteur de **218 101 € en prêt principal** et un prêt relais du montant de la **TVA 170 864 €** (168 251 €+2613€ (reste à payer sur la maîtrise d'œuvre) ).

Le prêt principal serait mis en place sur une période minimale de 20 ans tandis que le prêt relais sera remboursé sur 2 ans (période de récupération de la TVA).

Tableau comparatif des propositions financières reçues au moment du vote du conseil:

Type	Organisme	Montant emprunté	Taux	Montant remboursé	Intérêts	
TF	CDC	109.050,50€	1,63% sur 20 ans			
TV		109.050,50€	1,79% sur 25 ans Livret A + 0,75% 20 à 40 ans			
TF	La POSTE (BP)	218.100,00€	2,32% sur 20 ans	269.570,84€	51.470,84€	
		Frais de dossiers 0,20%	218.100,00€	2,39% sur 20 ans	275.247,75€	57.147,75€
TF	Crédit Agricole	220.000,00€	<b>Taux annuel :</b> 2,66% sur 20 ans 2,91% sur 25 ans 3,04% sur 30 ans	286.530,78€	66.530,78€	
			<b>Taux trimestriel :</b> 2,64% sur 20 ans 2,88% sur 25 ans 3,01% sur 30 ans	312.694,24€	92.694,24€	
				338.470,50€	118.470,50€	
		Frais de dossier 0,15%			283.876,09€	63.876,09€
		TVA 170.000,00€		~1,80% sur 24 mois indexé sur l'Euribor	309.380,75€	89.380,75€
		Frais de dossier 0,25%			334.852,52€	114.852,82€

Après analyse, pour le prêt principal (220 000€) la Banque Postale avec un taux à 2,32% sur 20ans (amortissements constants) est la plus intéressante mais il est demandé à Monsieur le Maire de bien vouloir négocier le même taux sur une durée de 25 ans.

Mr Richard BORON attire l'attention sur ses annotations indiquées dans la colonne remarque du tableau comparatif qui a été expédié à tous les membres en précisant par ailleurs que pour la proposition de la CDC il s'agit d'un prêt à taux variable.

Vote sur le principe de la mise en place du prêt principal : 16 Pour (y compris les 3 pouvoirs)

Pour le prêt de la TVA (170 000€) la meilleure offre pour l'instant est celle du CA (Crédit Agricole) avec un taux de 1,80% sur 24 mois. On devrait récupérer le montant de cette TVA en début 2018.

Vote sur le principe de la mise en place d'un prêt relais du montant de la TVA : 16 Pour (y compris les 3 pouvoirs)

Mr le Maire précise que les travaux de raccordement des eaux usées à la station de Pézenas ont débuté à 3 endroits de son parcours et que le cheminement de cette canalisation ne passera pas sur le chemin initial et en définitive impactera des parcelles de propriétaires non prévues au départ. Il faut donc très vite rencontrer ces 3 ou 4 propriétaires pour négocier et leur faire signer une convention de passage.

### **3) Questions diverses :**

Avant de laisser la parole aux membres du Conseil, Mme Mélanie MUR fait une parenthèse sur le personnel périscolaire.

La mairie de Tourbes va embaucher dans les prochains jours une personne qualifiée pour effectuer du ménage dans les locaux scolaires et péri scolaires, des activités périscolaires, faire de la garderie... En effet, elle rappelle que nous sommes à flux tendu concernant notre personnel périscolaire et avons besoin de renfort pour l'entretien quotidien des locaux, des TAP et de la garderie municipale extrascolaire.

Le contrat sera un CAE de 25 heures/semaine annualisé, c'est-à-dire que parfois elle fera 15 heures dans la semaine et parfois 35 heures, en fonction de nos besoins.

Elle doit avoir obligatoirement au minimum le BAFA et de l'expérience dans le milieu des enfants.

Nous souhaitons aussi qu'elle ait des compétences particulières pour apporter un vrai plus aux enfants.

La réception des CV est en cours car l'annonce a été déposée à « Pôle emploi » et les entretiens suivront début à mi-février pour un début de contrat pendant les vacances scolaires.

Mme MUR précise aussi que l'annonce pour les emplois d'été suivra dès le recrutement effectué en rappelant que ce sera pour les jeunes tourbains âgés de 15/16 ans à 19 ans environ en vue de faire passer la conduite accompagnée ou le permis voiture.

Marie-Carmen LOUSTALET : des voitures sont régulièrement stationnées, surtout les jours de cours de danse, sur la Route d'Alignan du Vent du côté droit après le Monument aux Morts alors que cela est interdit.

Mr Lionel PUCHE : l'impasse des Pins est dans l'obscurité car une boule d'éclairage est bouché par la végétation. Chemin de Laval : tas de terre avec des gravats et des déchets sur le terrain de Mr NOUGARET.

Mr le Maire répond que l'entreprise s'est engagée à enlever la terre pleine de déchets et la remplacer par de la nouvelle. Au début de la Route de Montblanc des gravats ont également été déposés sur les accotements.

**L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 21h40.**